



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JUIN 2019

Présents : Annick DEZON, Josiane DURIEUX, Claude BERNADO, Daniel DESMAISON, Alain SOUDEIX, Jacques MAGNE, Marie-France REY, Fanny DESMOULIN, Cécile CLERC, Philippe CHERCHOULY

Absents excusés : Eric GUTKOWSKI, Jean-Luc PARISOT, Morgane de SEISSAN, Pascal DEGUILHEM

La séance s'est ouverte à 19h10. Madame la Maire constate que le quorum est atteint. La maire nomme les deux secrétaires de séance : Madame Josiane DURIEUX et Madame Sylvie DURU (adjoint administratif).

La Maire met à disposition le compte rendu du précédent Conseil Municipal du 06 février 2019 et en fait la lecture.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2019-19 Prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations

Réalisation à la Caisse des Dépôts et Consignations d'un emprunt d'un montant de 20 000,00 euros destiné à financer l'achat du terrain de la famille LACOUR et la réalisation de l'accès PMR à la salle des fêtes. Cet emprunt est réalisé sur une durée de 25 ans, au taux du Livret A en vigueur à la date du contrat + 1,04%, index du Livret A, sans commission d'instruction. Madame la Maire est autorisée à l'unanimité à signer le contrat de prêt et les documents relatifs à sa mise en place.

2019-20 Renouvellement ligne de trésorerie

Pour faire face à des besoins de trésorerie, la commune souhaite renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 20 000,00 € auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 12 mois. Le taux est de 1,20%, les intérêts sont calculés au prorata des sommes utilisées et de la durée courue. Le minimum de tirage est de 1000,00 €. Chaque remboursement en capital reconstitue le droit à tirage. La commission d'engagement est de 200 €. Madame la Maire est autorisée à l'unanimité à signer le contrat se rapportant à cette affaire.

2019-21 Renouvellement du contrat de travail de l'agent contractuel de remplacement et versement d'une indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Les besoins du service nécessitent le renouvellement du contrat de travail de l'agent recruté pour remplacer l'agent titulaire actuellement en longue maladie. Son contrat de 35h hebdomadaire sera renouvelé du 01/09/2019 au 01/01/2020.

Une IAT lui sera versée avec le salaire de décembre 2019. Le montant de référence appliqué sera celui fixé par l'arrêté ministériel pour l'année 2019 et le coefficient multiplicateur voté est 2. Madame la Maire est autorisée à signer le contrat à intervenir.

2019-22 Report du transfert de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes

La loi NOTRe imposait un transfert obligatoire de la compétence assainissement aux EPCI à partir du 01/01/2020. La loi du 03/08/2018 prévoit que lorsque l'EPCI n'est pas compétent en matière d'assainissement ou qu'il n'exerce que la compétence relative à l'assainissement non collectif, il est possible pour les communes membres de s'opposer à ce transfert au 01/01/2020. Ce vote permettra de reporter le transfert au 01/01/2026. Le Conseil Municipal à l'unanimité s'est opposé au transfert obligatoire de la compétence au 01/01/2020.

MAIRIE DE SAINT-AQUILIN

Rue des Cailloux – 24110 SAINT-AQUILIN

Département de la Dordogne

2019 -23 Convention pour le contrôle, l'entretien et la réparation des appareils de lutte contre l'incendie

Depuis que la compétence « contribution au SDIS pour le contingent incendie » a été transféré à la CCIV, le SDIS n'assure plus le contrôle des appareils de défense contre l'incendie. La commune étant responsable du service d'incendie, c'est à la SOGEDO qu'est confié le contrôle, l'entretien et la réparation des appareils de lutte contre l'incendie. Madame la Maire est autorisée à signer la convention d'une durée de 2 ans à compter du 01/01/2019 au prix de 332,00 € HT.

2019-24 Recomposition des conseils communautaires

Les nouvelles dispositions législatives en matière de représentation des communes visent à établir une corrélation entre le poids relatif de la population de chacune des communes et le nombre de délégués de chacune d'entre elles. Le Conseil Municipal a validé le projet de répartition des sièges à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux qui figure ci-après (colonne accord local) :

Communes	Nbre d'hab 2014	Nbre d'hab 2019	Nbre sièges actuels	Nbre sièges droit commun	Nbre sièges accord local
BEAURONNE	331	368	1	1	1
CHANTERAC	544	620	2	1	2
DOUZILLAC	802	807	2	1	2
GRIGNOLS	584	659	2	1	2
JAURE	145	169	1	1	1
LEGUILLAC DE L'AUCHE	916	981	2	1	2
MONTREM	1244	1254	2	2	2
NEUVIC	3635	3564	6	6	6
SAINT- AQUILIN	513	485	2	1	1
SAINT-ASTIER	5469	5590	9	9	9
SAINT GERMA DU SALEMBRE	887	933	2	1	2
SAINT JEAN D'ATAUX	115	124	1	1	1
SAINT LEON SUR L'ISLE	2020	2022	3	3	3
SAINT SEVE- RIN D'ESTISSAC	81	105	1	1	1
SOURZAC	1105	1107	2	1	2
VALLEREUIL	278	297	1	1	1
TOTAL	18 669	19 085	39	32	38

2019-25 Déclassement de voies communales et reclassement en chemins ruraux

Il s'agit de la VC 101 à Puy de Charroux, de la VC 203 (la boucle) à Charroux et de la VC 16 à Puygros (182 m). Une quote-part sera demandée aux acquéreurs pour participer au coût du commissaire enquêteur.

Questions diverses

Transports scolaires : pour la rentrée 2018-2019, la région Nouvelle-Aquitaine a modifié son système de tarification des transports scolaires et les a mis par quotient familial. Devant l'urgence, la volonté affichée, pour la prochaine rentrée, a été de garder le même tarif pour les familles, sachant toutefois qu'il n'y a plus de tarif dégressif par rapport au nombre d'enfant.

Prévention de lutte contre l'ambrosie : dans le cadre de la lutte contre cette plante très allergisante, le référent communal ambrosie et un agent technique communal ont participé à une formation à Chantérac sur la présentation de la problématique et du contexte, présentation et reconnaissance de la plante, moyens de lutte contre la prolifération de la plante et outils de signalement tels que la plateforme interactive.

Charte de l'arbre : Le Conseil Département souhaite associer les communes à s'engager à préserver, gérer, développer et enrichir notre patrimoine arboré. Pour cela, le Conseil Départemental propose d'appliquer cette charte, d'apporter un soutien technique, mettre à disposition des outils de communication, créer une commission départementale de l'arbre, mettre en place une formation « Référent Arbre ».

La séance est levée à 20h30

